

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

ATTIJARI BANK

Siège social : Rue Hédi Karray – N° 24 – Centre Urbain Nord – 1080 - Tunis

Les actionnaires de la Banque Attijari de Tunisie – Attijari bank, sont invités à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra **le Mardi 28 Novembre à partir de 8h30 du matin**, au siège social de la banque, sis au 24 rue Hédi KARRAY – Centre Urbain Nord – 1080 – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes relatifs à la proposition d'augmentation du capital social réservée au personnel actif de la banque et de ses filiales avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
2. Augmentation du capital social réservée au personnel actif de la banque et de ses filiales par l'émission de nouvelles actions et suppression du droit préférentiel de souscription ;
3. Délégation de pouvoir au Conseil d'Administration ;
4. Modification des statuts de la banque ;
5. Pouvoir en vue des formalités.

Les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire sur justification de leur identité. Ils peuvent se faire représenter par un autre actionnaire, ou par un mandataire, au moyen d'un pouvoir dont l'imprimé est disponible à la Direction Juridique sise au 24 rue Hédi Karray – Centre Urbain Nord – 1080 - Tunis, à retourner dûment signé trois (03) jours au moins avant la date de la tenue de l'Assemblée à la même adresse.

Les documents afférents à la présente Assemblée Générale Extraordinaire sont à la disposition des actionnaires au siège social de la banque durant les horaires de travail et dans les délais légaux.